

**DEPARTEMENT
DU LOT**

République Française
COMMUNE DE MAYRINHAC-LENTOUR

**Nombre de membres
en exercice:** 15

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Présents : 11

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 09 juin 2023

Excusés : 2

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 02 juin 2023 à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Frédéric BARDIN.

Votants: 13

Sont présents : Julie AYROLES, Frédéric BARDIN, Sabrina BROUQUI, Sylvain CARBONNE-BLANQUI, Thierry CASSAN, Thierry CHALIE, Rémi LAFAGE, Christophe MATHIEU, Evelyne MOLINIER, Gilles PAJAK, Sébastien TEULET

Représentés : Murielle BOUCHEZ, Didier FAURE

Excuses : Francis BIROU, Charles CRUVEILHER

Absents :

Secrétaire de séance élu(e) : Julie AYROLES

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
Pour : 8, Abstention: 2 (Mrs Cassan et Lafage), absents:4 (Mrs Birou, Cruveilhaer, Chalié et Teulet)

Mrs Chalié et Teulet sont arrivés après l'approbation du PV

1. Organisation d'un "Ciné Belle Etoile"
2. Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole publique de Saint-Céré
3. Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole privée « La Calendreta » à Saint-Céré
4. Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole publique d'Aynac
5. Adressage : rajout de l'Impasse du Garrit

- Questions diverses :

Objet: Ciné Belle Etoile - DE 2023 25

Objet : CINE BELLE ETOILE 2023

Dans le cadre de sa compétence la communauté de communes Cauvaldor a lancé le 06 mars 2023 l'appel à candidature « Ciné Belle Étoile » à destination des communes du territoire. Le but étant de contribuer à la mise en place d'une programmation cinématographique en plein air, gratuite, ouverte à tous, entre juillet et août 2023.

Les candidatures peuvent être portées par 3 types d'organismes :

- Les communes ;
- Les comités des fêtes ou autres associations en collaboration avec les mairies (sur délibération de la mairie) ;
- Les groupements de plusieurs communes Cauvaldor ;

La projection cinématographique est assurée par le prestataire Ciné Lot, le coût d'une séance en plein air est de 1 200 €. Dans le cas où la candidature est retenue, la communauté de

communes s'engage à financer 700€ du coût de la séance (soit 58%). Reste à charge pour l'organisateur 500€ (soit 42%).

Monsieur le Maire propose que la Commune organise l'édition 2023 de Ciné Belle Étoile et participe au financement du coût de la séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à l'opération.

Vote à l'unanimité.

Objet: Participation aux frais de scolarité de l'Ecole publique de Saint-Céré - DE 2023 26

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation,

Considérant que la commune ne possède pas d'école publique sur son territoire,

M. le Maire fait part aux élus de la demande de participation financière envoyée par la **commune de Saint-Céré** pour l'accueil au sein de son école d'un enfant domicilié sur la commune,

La participation appelée par la commune de Saint-Céré par élève pour l'année scolaire 2022/2023 est fixée à :

- 1 543.56€ pour 1 élève en maternelle

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE

- DE VERSER cette participation financière comme présentée ci-dessus,
- DE DONNER pouvoir à M. le Maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote à l'unanimité.

Objet: Participation aux frais de scolarité école privée La Calendreta Saint-Céré - DE 2023 27

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation,

Considérant que l'article L442-5-1 du code de l'éducation prévoit la participation de la commune de résidence pour les établissements privés du 1er degré sous contrat dispensant un enseignement de langue régionale,

M. le Maire fait part aux élus de la demande de participation financière envoyée par l'Ecole privée La Calendreta de Saint-Céré pour l'accueil au sein de son école d'**un** enfant domicilié sur la commune,

La participation demandée est calquée sur les tarifs de l'école publique de Saint-Céré soit pour l'année scolaire 2022/2023 :

- 1543.56 € pour 1 élève en maternelle

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE

- DE VERSER cette participation financière comme présentée ci-dessus,
- DE DONNER pouvoir à M. le Maire pour signer la convention de participation aux frais avec l'école La Calendreta.

Vote à l'unanimité.

Objet: Participation aux frais de fonctionnement de L'école publique d'Aynac - DE 2023 28

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation,

Considérant que la commune ne possède pas d'école publique sur son territoire,

M. le Maire fait part aux élus de la demande de participation financière envoyée par la commune d'Aynac pour l'accueil au sein de son école primaire d'un enfant domicilié sur la commune,

La participation appelée par la commune d'Aynac par élève pour l'année scolaire 2022/2023 est fixée à :

- 1050.12 € pour 1 élève en primaire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE

- DE VERSER cette participation financière comme présentée ci-dessus,
- DE DONNER pouvoir à M. le Maire pour signer la convention de participation aux frais de fonctionnement avec la commune d'Aynac.

Vote à l'unanimité.

(Après vérification, 2 enfants "Bouzou" ne sont pas domiciliés sur Mayrinhac-Lentour mais sur Mayrinhac le Francal).

Objet: Adressage: rajout de l'Impasse du Garrit - DE 2023 29

Monsieur le Maire,

Rappelle la délibération n°2022-61 du 09/12/22 par laquelle le Conseil Municipal a arrêté la dénomination des voies et places,

Précise que l'Impasse du Garrit a été oubliée,

Propose de rajouter cette impasse,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Adopte les dénominations des voies proposées ci-dessous (conformément au plan ci-joint).

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

	NOM VOIE
1	Chemin de Bellevue
2	Chemin de Bouyou
3	Chemin de Boy
4	Chemin de Busquille
5	Chemin de Champ Grand

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 juin 2023

6	Chemin de Combe Escure
7	Chemin de Force
8	Chemin de la Fontaine
9	Chemin de la Guitardie
10	Chemin de la Noyeraie
11	Chemin de Lafont
12	Chemin de Lagineste
13	Chemin de Lagrèze
14	Chemin de Laumière Haute
15	Chemin de Laurent
16	Chemin de Lentour
17	Chemin de Sol
18	Chemin des Baudines
19	Chemin des Bois
20	Chemin des Bouygues
21	Chemin des Carbonnières
22	Chemin des Crêtes
23	Chemin des Crozes
24	Chemin des Guitards
25	Chemin des Prugues
26	Chemin du Lavoir
27	Chemin du Réal
28	Chemin de la Plane
29	Côte du Garrit
30	Impasse de Champ Grand
31	Impasse de la Scierie
32	Impasse des Claux
33	Impasse des Jeux
34	Impasse du Champ d'Aubiat
35	Impasse du Château Vieux
36	Passage des Courredous
37	Passage des Colliers

38	Passage du Four à Pain
39	Place de l'Église
40	Place des Cadets
41	Route d'Autoire
42	Route d'Aynac
43	Route de Bonnefont
44	Route de Boutel
45	Route du Causse
46	Route de Cayssac
47	Route de Gontal
48	Route de la Remise
49	Route de la Roudétié
50	Route de la Source
51	Route de Lacoste
52	Route de Laguizayrie
53	Route de Lapradelle
54	Route de Laumière
55	Route de Lavour
56	Route de Mas Vergnet
57	Route de Milhou
58	Route de Padirac
59	Route de Pech Castan
60	Route de Saint-Céré
61	Route de Saut Petit
62	Route d'Invergne
63	Route des Ginibres
64	Route du Bos
65	Route du Cayrel
66	Route du Château
67	Route du Granjou
68	Route du Limargue
69	Route du Marais

70	Route du Mas de Marty
71	Route du Pilou
72	Route du Pontet
73	Route du Roc
74	Rue de la Mairie
75	Rue de l'Alzou
76	Rue de Monticou
77	Rue des Ateliers
78	Rue du 11 Novembre 1918
79	Rue du Carrayrat
80	Rue du Charron
81	Rue du Stade
82	Ruelle des Grangettes
83	Impasse du Garrit

Vote à l'unanimité.

Questions diverses:

• Adressage:

commande des plaques et panneaux en cours

• Auberge:

le locataire a envoyé un courrier listant tous les dysfonctionnements(volets roulants, joints d'étanchéité, 3 portes forcées, WC du RDC bouchés, ballon d'eau chaude trop loin, plancha et friteuse HS...)

Il demande l'autorisation d'ouvrir une cloison à l'étage : les élus sont d'accord.

Il souhaiterait que la commune l'aide à obtenir une licence de vente de tabac.

• Achat terrain et garage à côté de la mairie:

une proposition a été faite à 17 700.00€ avec les frais d'agence, la réponse de la propriétaire est attendue.

• MAM:

installation de 2 climatisations portatives en cours.

• Référent déontologue:

L'article L1111-1-1 du CGCT qui traite de la Charte de l' élu local a été complété par « *Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte* ».

Les Communes ont l'obligation de nommer un référent déontologue. L'AMF va nous proposer bientôt des noms de personnes pouvant occuper cette fonction.

- Buts de foot:

les buts sont très dégradés, il faut trouver, avec les Cadets de l'Alzou, une solution pour les remplacer.

- City stade et aires de jeux:

Les subventions ont toutes été accordées sauf la Région qui a attribué 50% de moins que prévu.

City stade subventionné à hauteur de 68% HT

Aire de jeux subventionnée à hauteur de 65% HT

Les devis vont être réactualisés.

- Réfection de la RD 60 en cours

Clôture de la séance à 21h00.

.....
Approbation du PV lors de la séance du 03/07/2023

Remarques :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Contre : 0

Abstention(s) : 3 (Mrs Faure, Birou, Crueilher)

Pour : 10

Absents : 2 (M^{me} Bouchez, M. Teupet)

Signature du Maire

Signature du secrétaire



